

L'an 2026 et le 9 juillet à 18h15 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 2 juillet 2026

Date de la convocation : 2 juillet 2026

Date d'affichage : 2 juillet 2026

Délibération N° 09-07-2026 / N°85

Etaient présents les membres en exercice : 84

Messieurs Jean-Marie Dufay, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Mathieu Louis, Arnould Thilliez, Francis Delassus, Maurice Soyez, Harold Tétu, Philippe Verret, Pascal Dionnet, Michel Petit, Philippe Cojon, Julien Bellengier, Olivier Deneuville, François Level, Frédéric Jonard, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Jean-Luc Leuiller, Christian Boucly, David Dubois, Pascal Glavieux, Jean Bridel, Christophe Cuisinier, Pascal Hemery, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Romuald Delattre, Benoît François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Michel Seroux, Jonathan Rogez, Pierre Barrois, Jean-François Détourné, Pierre-Etienne Jud, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Patrick Deberles, Marc Degrendele, Philippe Labenne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Gilbert Cottin, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Thomas Bonnelle, François Coquart, Christophe Hautecoeur, Jean-François Varoqui, Rodrigue Hotte, David Duchateau, Pierre Bourdrez, Eric Legrand, Guillaume Lefebvre.

Mesdames Sophie Cossart, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Michèle Delporte, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Céline Godart, Julie Théret, Françoise Détourné, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 100

Absents excusés : Roland Descamps, Eric Caron, Maxime Fourmanoir.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Stéphane Locquet suppléé Maxime Desaulty, Jérôme Corman suppléé par David Jacquet, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Raymond Lavigne suppléé par Catherine Regniez, Ludovic Duriez suppléé par Marie Tinchon, Yves Lieppe suppléé par Pascal Citerne

Absents : Hubert Tassencourt, Christophe Rose, Patrick Dekeyser, Magalie Larivière, Arnaud Ricq, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Simon Guillemant, Alexandre Decry, Joël Toursel, Xavier Jacquemont.

Absents ayant donné procuration : Yohann Carvalho ayant donné procuration à Mathieu Louis, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Arnould Thilliez, Christophe Ansqin ayant donné à Béatrice Dausse, Hugues Legoux ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Philippe Lefebvre ayant donné procuration à Michel Seroux, Christophe Beaumont ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Jean-Paul Hémery ayant donné procuration à Alain Debureaux, Carine Brabant ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Damien Bricout ayant donné procuration à Philippe Carton.

Secrétaire de séance : Alain Rose

PCAET : Plan Alimentaire Territorial : dépôt des demandes de financement**Vu**

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- l'arrêté préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ;
- l'article 4 1° dudit arrêté précisant les compétences de l'intercommunalité ;
- le projet de territoire approuvé le 14 Octobre 2021 ;
- le Plan Climat Air Énergie Territorial approuvé le 16 Décembre 2021 ;
- la prescription du Plan Alimentaire Territorial prescrit le 18 Décembre 2025 ;
- l'avis favorable du bureau du 24 juin 2026

Considérant :

- que le projet de territoire a été approuvé le 14 Octobre 2021 et le Plan Climat Air Énergie Territorial le 16 Décembre 2021. Ces deux documents stratégiques ont intégré l'action : mise en place d'un Programme Alimentaire Territorial (PAT).
- que le PAT a été prescrit lors de l'assemblée communautaire du 18 Décembre 2025.
- que le PAT s'articulera autour de trois étapes principales :
- Diagnostic alimentaire territorial : analyse de l'offre agricole, des circuits de distribution, de la restauration collective, des comportements alimentaires, ainsi que des atouts et fragilités du territoire. Ce diagnostic reposera sur l'organisation de groupes de travail thématiques, consultation des producteurs, acteurs économiques, associations et élus afin de définir collectivement les priorités.
- Élaboration et mise en œuvre du plan d'actions : actions ciblant la production, la transformation, la distribution, la consommation et la gestion des déchets organiques.
- Évaluation et suivi : mise en place d'indicateurs permettant de mesurer les impacts (environnementaux, économiques, sociaux) et d'ajuster les actions.

Monsieur le Vice-président précise que plusieurs financements sont possibles pour accompagner la Communauté de Communes dans l'élaboration de son PAT.

Il détaille les financements possibles repris dans le tableau ci-dessous. Ces financements ne sont possibles que pour le recrutement d'un bureau d'études.

Dans ce cadre, le plan de financement prévisionnel sur trois ans pourrait être de :

Dépenses		Financements	
Recrutement d'un animateur sur 3 ans	122 000 €	autofinancement	122 000 €
Prestation pour accompagner la collectivité (bureau d'études)	70 000 €	Fonds vert	21 000 €
		Banque des Territoires	35 000 €
		Autofinancement	14 000 €
TOTAL	192 000 €		192 000 €

Après en avoir discuté, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à déposer les demandes de financement pour cofinancer la prestation d'accompagnement de la Communauté de Communes pour la réalisation du PAT.
- d'autoriser le Président à déposer les demandes de financement au titre du fonds vert ainsi qu'auprès de la Banque des Territoires,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents et actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le secrétaire de séance

Alain Rose

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 21/07/2026 et publication ou notification du 21/07/2026